



<ul style="list-style-type: none"> --- Limite de l'A.V.A.P. --- Limite de secteur Immeuble Mur Edicule Parcelle Site classé Confluence Maine-Loire et des Coteaux angevins CL 23-02-2010 Site archéologique recensé par la DRAC Patrimoine architectural exceptionnel Patrimoine architectural remarquable Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain Bâti sans intérêt patrimonial majeur Petit patrimoine architectural (puits, croix, portails...) Ouvrage hydraulique Repère de crue Mur de Clôture protégé Espace libre minéral protégé Sol à mettre en valeur Espace non aedificandi Chemin à préserver Espace boisé ou planté d'arbres, protégé au titre de l'AVAP : <ul style="list-style-type: none"> a) Espace boisé pérenne b) Présence arborée reconnue Parc constitué protégé au titre de l'AVAP Espace paysager à préserver Jardin protégé au titre de l'AVAP Alignement d'arbres, mail Arbre remarquable Haie à conserver Perspective majeure ou faisceau de perspectives à conserver sur un édifice, un site ou un ensemble bâti Axe de visibilité sur un édifice remarquable ou exceptionnel 	<p>Typologie du bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> Grandes propriétés, demeure et château Maison à forte modernité Maison / logis Villa / "chalet" Maison de bourg Éclectique Bâti rural et ferme Bâtiment artisanal, chais Moulin Gournette Cabane Datation
--	--

ANGERS LOIRE METROPOLE
(Communes de Béhuard, Bouchemaine, et Savennières)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P.)
DOSSIER DE CREATION

PRUNIER - LES LANDES - LA PIVERDIERE
(Commune de BOUCHEMAINE)

PLANCHE 2c

Echelle : 1/2000e

Isabelle BERGER-WAGON, Chargée d'étude
Olivier BOUQUIN, Architecte d'urbanisme
L. BONNET, Chargé de mission

Date : 6 février 2017